Date de dépôt : 22 octobre 2018

## **Rapport**

de la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>mes</sup> et MM. Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Olivier Baud, Claire Martenot, Sarah Klopmann, Emilie Flamand-Lew, Sophie Forster Carbonnier, Delphine Klopfenstein Broggini, François Lefort, Yves de Matteis, Frédérique Perler, Boris Calame, Jean-Charles Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Roger Deneys, Christian Frey, Marion Sobanek, Cyril Mizrahi: Tchétchénie: se taire, c'est être complice!

## Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Bidaux

Mesdames et Messieurs les député.e.s,

Lors de sa séance du 7 décembre 2017, la commission des Droits de l'Homme, sous la présidence de M. Henry Rappaz, commence et achève les travaux sur la R 830 « Tchétchénie : se taire, c'est être complice ! ».

Les procès-verbaux ont été tenus par  $M^{me}$  Virginie Moro qui est remerciée pour son travail.

Il est constaté par un député (PLR) que la situation concernant les discriminations et les persécutions en raison de l'orientation sexuelle n'est de loin pas le seul apanage de la Tchétchénie. Effectivement, certains pays africains ne sont pas en reste. Cependant, une députée Verte souligne qu'en l'état il y a urgence concernant la Tchétchénie, ce que confirment deux députés (EAG et PLR).

R 830-A 2/4

Le président met aux voix la résolution R 830 :

Oui: 7 (1 EAG, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG)

Non : - Abst. : -

C'est à l'unanimité que la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) se positionne en faveur de la résolution R 830.

En date du 4 octobre 2018, le président, M. Cyril Mizrahi, rend attentive la commission au fait que le rapport n'a toujours pas été déposé. La commission décide alors de soulager le rapporteur (EAG) désigné en décembre 2017 de la rédaction du rapport pour le remettre à la députée (PDC).

La commission invite le parlement à soutenir cette résolution qui est, malheureusement, toujours d'actualité.

Type de débat préavisé : extraits

3/4 R 830-A

# Proposition de résolution (830-A)

Tchétchénie : se taire, c'est être complice !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les principes proclamés aux articles 1, 2 et 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme;
- les principes proclamés aux articles 7 et 8 de la Constitution fédérale ;
- les principes proclamés aux articles 14, alinéa 1, 15, alinéas 1 et 2, et 18, alinéa 1, de la constitution cantonale;
- la révélation, début avril, par le quotidien indépendant russe Novaïa Gazeta, de l'enlèvement en Tchétchénie de centaines d'hommes présumés homosexuels, de leur internement dans des camps et de leur persécution;
- l'attestation de ces faits par diverses ONG russes et internationales.

#### demande au Conseil fédéral

- de reconnaître cette situation et de la condamner officiellement et publiquement;
- de prendre les mesures diplomatiques qui s'imposent ;
- d'ouvrir les portes de notre pays aux personnes qui sollicitent notre protection et notre aide, en l'occurrence aux victimes des camps de Tchétchénie;
- de reconnaître, pour les ressortissant-e-s de n'importe quel pays, les discriminations et persécutions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre comme un motif d'asile.

R 830-A 4/4

**ANNEXE** 

### **Amnesty International, Rapport 2017-2018**

La situation des droits humains dans le monde, p. 397

#### RUSSIE

## Droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées

Les personnes LGBTI ont continué de subir des discriminations et des persécutions cautionnées par l'Etat, et la Loi réprimant la « propagande » homosexuelle, aux dispositions homophobes, a été appliquée avec zèle. Le 18 octobre, la militante Evdokia Romanova a été déclarée coupable de « promotion des relations sexuelles non traditionnelles auprès des internautes mineurs », une infraction administrative, pour laquelle elle a été condamnée à une amende de 50 000 roubles (871 dollars des Etats-Unis) par un tribunal de Samara. Il lui était reproché d'avoir partagé sur les réseaux sociaux, en 2015 et 2016, des liens vers le site international de la Coalition de la jeunesse pour les droits sexuels et reproductifs.

Le journal indépendant *Novaïa Gazeta* a indiqué en avril que plus d'une centaine d'hommes vraisemblablement homosexuels auraient été enlevés en Tchétchénie, puis soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements dans des prisons secrètes. Certains auraient été tués. Ceux qui ont réussi à s'échapper ont dénoncé une campagne de violence orchestrée par les autorités. Selon des témoins, plusieurs de ces hommes retenus en captivité auraient été tués, et certains auraient été remis à leur famille afin que celle-ci les tue « pour laver son honneur », conformément aux « traditions » locales.

Les services fédéraux chargés d'enquêter ont été lents à réagir à ces accusations. Ils ont refusé d'ouvrir une information judiciaire, une longue phase d'enquête préliminaire n'ayant pas permis d'établir le bien-fondé des allégations, en dépit des efforts déployés par la médiatrice fédérale pour constater et vérifier les faits. A la connaissance d'Amnesty International, aucune information judiciaire n'avait été ouverte à la fin de l'année.